



DEMANDE DE REGIME SPECIAL D'ETUDES (RSE) Année universitaire 2025-2026

ATTENTION : Les demandes de DA sont accordées pour un semestre 2-4-6 ou à l'année

Le régime spécial d'études s'adresse aux étudiant.es <u>qui peuvent justifier de leur impossibilité de suivre la totalité des enseignements</u>. Le régime spécial d'études peut être obtenu pour tout ou partie des enseignements. L'acquisition des connaissances et des compétences est alors évaluée par des contrôles terminaux.

En cas d'attribution du RSE, celui-ci n'est plus révocable en cours de semestre et engage l'étudiant.e à s'y conformer.

Demande à retourner au secrétariat pour le 06 FÉVRIER 2026 délai de rigueur

Tous les dossiers incomplets et hors délais ne seront pas examinés



cocher	VOTRE SITUATION	PIECES A FOURNIR
	Salarié(e) dont le planning de travail n'est pas	- Copie du contrat de travail pour les CDD.
	compatible avec l'emploi du temps de la formation (+10h/	- Copie du contrat de travail et attestation récente de
	semaine	l'employeur pour les CDI.
		- Planning visé par le responsable de l'entreprise.
	Etudiant.es en service civique ou un volontariat militaire	- contrat ou attestation
	Etudiant.es chargé.es de famille	- copie du livret de famille
	Etudiant.es en situation de handicap	- certificat médical / attestation du SSU
	Artistes de haut niveau	- attestation délivrée par la DVEC
	Sportifs-ves de haut niveau	- attestation délivrée par le SUAPS
	Etudiant.es accomplissant une activité militaire dans la	- attestation des services administratifs du Ministère des
	réserve opérationnelle prévue au livre II de la quatrième	Armées
	partie du code de la défense	
	Etudiant.es accomplissant des missions dans la réserve	- attestation délivrée par les services administratifs de la
	opérationnelle de la police nationale prévue à la section 4	police nationale
	du chapitre ler du titre ler du livre IV du code de la sécurité	
	intérieure	
	Etudiant.es élu.es dans les conseils des établissements et	- Attestation de la Direction* en charge de l'instance ou
	des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires	de la DVEC* pour les responsables d'association
	Etudiantes enceintes	- certificat médical
	Etudiant.es engagé.es dans plusieurs cursus ou AJAC	- copie du relevé de notes (AJAC)
		- certificat de scolarité
	Etudiant.es à besoins éducatifs particuliers	- attestation
	Etudiant.es en situation de longue maladie	- certificat médical / attestation du SSU
	Etudiant.es entrepreneurs	- justificatif de l'entreprise ou autoentreprise

La décision vous sera transmise par mail, à votre adresse universitaire (@lyon2.fr).

ATTENTION:

En Licence, si vous souhaitez faire une demande de RSE (partiel) pour :

- l'enseignement de TIC (en licence 1 et 2), vous devez effectuer votre demande auprès de l'ICOM (Campus Portes des Alpes) : via Moodle (cours TIC). En licence 3 vous devez effectuer votre demande auprès de votre gestionnaire de scolarité
- l'enseignement de langue vivante, vous devez effectuer votre demande auprès du Centre de Langues (CDL, Campus Portes des Alpes)

https://sites.univ-lyon2.fr/centre-de-langues/scolarite langues transversales/

Pour les langues de spécialités, vous devez effectuer votre demande auprès de votre gestionnaire de scolarité

Pour les cours choisis en-dehors de l'UFR Temps et Territoires, merci de contacter le(s) secrétariat(s) concerné(s).

Certifie avoir pris connaissance des conditions particulières d'attribution du RSE.

Fait le Signature Décision du responsable de la formation Avis sur la demande de RSE : ☐ Favorable □ Défavorable

Motif en cas d'avis défavorable :			
Date :	Signature :		